

Notice explicative

Personnel non salarié permanent, non compris les stagiaires non rémunérés

Employez-vous du personnel non salarié permanent, hors stagiaires non rémunérés ?

(Par exemple : exploitants individuels, professions libérales, associés, aides familiaux, gérants libres, conjoints collaborateurs, etc.).

- Si l'effectif moyen est supérieur à 5, veuillez arrondir à l'unité la plus proche

Le comptage est effectué en équivalent temps plein sur la durée totale de l'exercice, c'est-à-dire en fonction du temps de travail réel des employés. Par exemple, sur une période de douze mois : une personne employée à temps plein compte pour 1 ; une personne employée à mi-temps pendant 12 mois ou ayant travaillé à temps plein pendant 6 mois compte pour 0,5 ; une personne employée à 4/5 du temps compte pour 0,8.

Personnel mis à disposition d'autres entreprises, hors du contour de l'entreprise profilée

Avez-vous mis du personnel à disposition d'autres sociétés ?

Veuillez indiquer l'effectif moyen en équivalent temps plein de ce personnel mis à disposition d'autres sociétés

- Si l'effectif moyen est supérieur à 5, veuillez arrondir à l'unité la plus proche.

Personnel employé par l'entreprise profilée et prêté par d'autres entreprises, hors de l'entreprise profilée, non compris l'intérim (effectif moyen)

Avez-vous employé du personnel prêté par d'autres sociétés (hors intérim) ?

Veuillez indiquer l'effectif moyen en équivalent temps plein de ce personnel prêté par d'autres sociétés (hors intérim)

- Si l'effectif moyen est supérieur à 5, veuillez arrondir à l'unité la plus proche.

Personnel intérimaire, hors entreprise profilée

L'entreprise profilée a-t-elle employé du personnel d'une société intérim ?

Veuillez indiquer l'effectif moyen en équivalent temps plein de ce personnel intérimaire

- Si l'effectif moyen est supérieur à 5, veuillez arrondir à l'unité la plus proche.

Chiffre d'affaires de l'Entreprise Profilée

- Il s'agit du chiffre d'affaires externe (net des intercos) correspondant à des ventes réalisées par les sociétés du périmètre à destination de clients HORS périmètre - CA hors TVA en K euros

Ventes de services et vente de biens

- Il s'agit des ventes de services ou de biens produits par les sociétés du périmètre et vendus à des clients hors périmètre.

- Le chiffre d'affaires total de l'entreprise profilée est à ventiler en "ventes de Services", "Ventes de marchandises" et/ou en "Ventes de produits".

- Répartissez, même de manière approximative, votre chiffre d'affaires hors TVA par produit détaillé en montant (keuros). Vous pouvez ajouter des produits en consultant la liste "nomenclature".

- Veuillez conserver la même unité pour ces trois cadres (tout en Keuros ou tout en pourcentage).

Activités commerciales

- Il s'agit des ventes de produits achetés par les sociétés du périmètre, pour être revendus en l'état à destination de clients HORS périmètre.

Dépenses professionnelles

- Veuillez indiquer le montant des dépenses professionnelles des sociétés du périmètre de l'Entreprise Profilée :

- le montant d'achats non stockés, effectués par les sociétés du périmètre (correspond au poste 606 du PCG)

- le montant de sous-traitance confiée par les sociétés du périmètre de l'Entreprise Profilée à des sociétés hors périmètre (correspond aux postes 604 et 605 du PCG).

- Autres dépenses professionnelles des sociétés du périmètre de l'Entreprise Profilée.

Analyse de la clientèle

- Veuillez répartir le chiffre d'affaires de l'Entreprise Profilée selon le type de clientèle :

Filiales du groupe auquel vous appartenez, HORS contour profilé, Entreprises hors du groupe, y compris entreprises publiques (SNCF, EDF), Administrations, y compris collectivités locales, hôpitaux..., Particuliers avec services rendus à domicile ou non, y compris associations...

- Veuillez répartir le chiffre d'affaires de l'Entreprise Profilée selon la destination géographique :

France, y compris DOM, Autres Pays de l'Union Européenne, Pays hors de l'UE